Dernière mise à jour le 30 avril 2025

Déclarer ses revenus avec son smartphone : mode d'emploi

Depuis 2024, l'application mobile officielle impots.gouv permet aux contribuables français de déclarer leurs revenus directement depuis leur smartphone. Cette initiative vise à simplifier les démarches fiscales, notamment pour les usagers aux situations fiscales simples.

Sommaire

- Conditions d'éligibilité
- Comment déclarer ses revenus via l'application mobile
- Nouveautés 2025
- Dates limites de déclaration en ligne pour 2025

Conditions d'éligibilité

La déclaration via l'application mobile est réservée aux contribuables ayant une situation fiscale simple. Cela exclut notamment :

- Les changements de situation familiale (mariage, divorce, décès, etc.)
- La présence de déclarations annexes.

L'application affiche les informations déjà connues de l'administration, que l'usager peut modifier ou compléter.

Comment déclarer ses revenus via l'application mobile

La déclaration de revenus sur mobile s'effectue en 6 étapes :

1. **Téléchargement de l'application** : Disponible sur l'App Store pour les appareils iOS et sur le Play Store pour les appareils Android.
2. **Authentification** : Utilisez vos identifiants habituels (numéro fiscal et mot de passe) ou via FranceConnect.
3. **Accès à la déclaration** : Depuis la page d'accueil de l'application, le contribuable accède à la déclaration de revenus.
4. **Vérification et modification des informations** : Les données préremplies peuvent être vérifiées et, si nécessaire, modifiées ou complétées.
5. **Signature électronique** : Une fois la déclaration complétée, le contribuable doit la signer électroniquement.
6. **Accusé de réception** : Après signature, un accusé de réception est disponible dans la rubrique « Documents » de l'application.

Nouveautés 2025

L'an dernier, plus de 500.000 usagers ont déclaré pour la première fois leurs revenus avec leur smartphone. Pour l'année fiscale 2025, plusieurs améliorations ont été apportées à l'application mobile :

- **Signalement de changement d'adresse** : Possibilité de déclarer un changement d'adresse en France survenu en 2024.
- **Correction de la déclaration** : Il est désormais possible de corriger une déclaration signée sur l'application mobile via le site web, et inversement, tant que la déclaration reste dans le périmètre de l'application.
- **Extension des cases déclarables** : De nouvelles cases peuvent être remplies via l'application, notamment celles relatives aux primes de partage de la valeur et aux pensions alimentaires versées.

Dates limites de déclaration en ligne pour 2025

Pour rappel, les dates limites pour déclarer en ligne ses revenus perçus en 2024 varient selon le département de résidence :

- **Départements 01 à 19 et non-résidents** : 22 mai 2025
- **Départements 20 à 54** : 28 mai 2025
- **Départements 55 à 976** : 5 juin 2025.

Source : Actualité impots.gouv.fr du 17 avril 2025